

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
11<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de  
travail et du financement en  
matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2022 : B11**

**DATE :** Le 20 avril 2022

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation  
Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :**

Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du financement en matière  
d'éducation

**OBJET :**

**Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2022-2023 et  
règlements connexes**

---

Je vous écris pour vous informer que de nouveaux règlements ont été adoptés, et que des modifications ont été apportées à des règlements existants.

**Règlements visant le financement des SBE 2022-2023**

Les règlements visant le financement des SBE pour 2022-2023 ont été pris ou approuvés par la lieutenante-gouverneure en conseil. Ces règlements mettent en œuvre les investissements, les réformes structurales et d'autres changements décrits dans la note de service 2022 : B03 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves pour 2022-2023.

En vertu des règlements visant les SBE, le gouvernement prévoit allouer plus de 26,1 milliards de dollars à l'éducation élémentaire et secondaire durant l'année scolaire 2022-2023.

Les nouveaux règlements visant le financement sont les suivants :

- Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2022-2023 des conseils scolaires;
- Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2022-2023 des conseils scolaires.

Ces règlements peuvent être consultés sur le [site Web public du ministère](#).

Le ministère a annoncé les allocations proposées le 17 février 2022 pour faciliter la planification budgétaire des conseils scolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

### **Modifications aux règlements existants**

Comme chaque année, des modifications techniques et d'autres modifications ont été apportées aux règlements existants pour clarifier les politiques en vigueur et mettre à jour les renseignements reçus des conseils scolaires. Ces modifications sont les suivantes :

***Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2020-2021 des conseils scolaires et Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2021–2022 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 489/20 et Règl. de l'Ont. 616/21)***

Les règlements ont été mis à jour pour tenir compte des dispositions sur la rémunération et les avantages énoncées dans le protocole d'entente sur les nouvelles conditions de travail des directrices et directeurs d'école et des directrices adjointes et directeurs adjoints, afin d'ajuster le financement alloué aux conseils scolaires en conséquence.

***Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2021–2022 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 616/21)***

Outre ce qui précède, le règlement a également été mis à jour pour :

- modifier le total pour chaque conseil dans le tableau pour le programme de Majeure Haute Spécialisation en fonction des derniers rapports des conseils scolaires sur l'effectif et les programmes;
- refléter les modifications et les augmentations au titre des sommes liées aux immobilisations prioritaires, aux achats de biens-fonds prioritaires, aux projets d'immobilisations pour la garde d'enfants et aux projets d'immobilisations pour des centres pour l'enfant et la famille ON y va;
- mettre à jour les montants du tableau Somme différenciée liée aux besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté pour refléter les plus récentes données sur l'effectif;
- réduire le financement du transport pour tenir compte des économies de carburant découlant de la fermeture des établissements d'enseignement en personne au début de

janvier 2022 et de la suspension de l'indexation en fonction du coût de l'essence pendant la même période;

- intégrer d'autres modifications techniques mineures.

***Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2021-2022 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 617/21)***

Le règlement a été mis à jour pour :

- refléter les plus récentes données dans les montants du tableau Droits de base relatifs aux conseils isolés;
- énoncer que les conseils scolaires ne sont pas tenus de facturer des droits aux élèves des Premières Nations qui résident dans une réserve et participent à un programme d'apprentissage du conseil scolaire pendant l'été 2022.

***Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2019-2020 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 277/19)***

Le règlement a été mis à jour pour tenir compte de la contribution de la Couronne et de l'ajustement de stabilisation pour les fiducies des avantages sociaux pour trois conseils scolaires.

***Droit de fréquentation scolaire – Propriétaires de biens non résidents (Règl. de l'Ont. 471/98)***

Le règlement a été modifié pour clarifier les droits de fréquentation pour les propriétaires de biens non résidents et leurs enfants. Ces élèves n'auront pas le droit de fréquenter une école s'ils résident à l'extérieur de la province et font de l'apprentissage à distance ou de l'apprentissage en ligne exclusivement. En conséquence, ces élèves ne seront plus admissibles aux SBE.

***Recettes affectées à une fin donnée (Règl. de l'Ont. 193/10)***

Le règlement a été mis à jour pour tenir compte des changements suivants aux exigences liées aux enveloppes des SBE pour 2022-2023 ainsi que d'autres modifications techniques :

- le financement de 7,9 millions de dollars consacré aux initiatives et aux activités en matière de français langue seconde (FLS) des conseils scolaires de langue anglaise dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle fera partie d'un nouveau volet, Axes d'intervention, de l'Allocation FLS dans le cadre de la Subvention pour l'enseignement des langues;
- l'Allocation de soutien à la santé mentale des élèves dans le cadre de la Subvention pour la santé mentale et le bien-être sert uniquement à financer la dotation en personnel dans les écoles (c'est-à-dire le personnel employé par le conseil scolaire), les programmes et les initiatives des conseils scolaires relativement à la santé mentale;
- le financement alloué au titre de l'Allocation pour les langues autochtones et de l'Allocation pour les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits doit maintenant être dépensé pour l'offre de cours dans chaque programme respectif, et

tout montant non utilisé au-delà du coût des salaires et avantages sociaux du personnel enseignant doit être déclaré et dépensé dans le cadre de l'Allocation au titre des Plans d'action des conseils scolaires.

### Mise à jour des projections pour l'année scolaire 2022-2023 concernant les SBE

Les [projections pour l'année scolaire 2022-2023 concernant les Subventions pour les besoins des élèves](#) sur le site Web du ministère ont été mises à jour pour refléter les nouveaux montants pour chaque conseil au titre de l'Allocation de soutien à la santé mentale des élèves de la Subvention pour la santé mentale et le bien-être, des allocations pour la Majeure Haute Spécialisation et l'Apprentissage par l'expérience de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, de l'Allocation pour les Droits à l'organisme négociateur patronal central de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires et de l'Allocation de la Somme liée à l'incidence spéciale de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

| Objet                                                                                                                                          | Personne-ressource | Courriel                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Bande passante                                                                                                                                 | Teresa Allen       | <a href="mailto:teresa.allen@ontario.ca">teresa.allen@ontario.ca</a>         |
| Réfection des immobilisations                                                                                                                  | Andrea Dutton      | <a href="mailto:andrea.dutton@ontario.ca">andrea.dutton@ontario.ca</a>       |
| Immobilisations prioritaires, acquisition d'emplacements, responsabilisation concernant les projets et immobilisations pour la garde d'enfants | Paul Bloye         | <a href="mailto:paul.bloye@ontario.ca">paul.bloye@ontario.ca</a>             |
| Conventions collectives centrales                                                                                                              | Cory Mitic         | <a href="mailto:cory.mitic@ontario.ca">cory.mitic@ontario.ca</a>             |
| Mise en œuvre des programmes-cadres et des évaluations, octroi de licences supplémentaires de logiciels éducatifs                              | Jennifer Chan      | <a href="mailto:jennifer.chan3@ontario.ca">jennifer.chan3@ontario.ca</a>     |
| Rémunération des cadres                                                                                                                        | Colleen Hogan      | <a href="mailto:colleen.hogan@ontario.ca">colleen.hogan@ontario.ca</a>       |
| Responsabilisation financière, exigences en matière de production de rapports et vérification interne régionale                                | Med Ahmadoun       | <a href="mailto:med.ahmadoun@ontario.ca">med.ahmadoun@ontario.ca</a>         |
| Éducation en langue française                                                                                                                  | Anne-Sophie Leduc  | <a href="mailto:annesophie.leduc@ontario.ca">annesophie.leduc@ontario.ca</a> |
| Éducation autochtone                                                                                                                           | Taunya Paquette    | <a href="mailto:taunya.paquette@ontario.ca">taunya.paquette@ontario.ca</a>   |
| Apprentissage en ligne                                                                                                                         | Laurie McNelles    | <a href="mailto:laurie.mcnelles2@ontario.ca">laurie.mcnelles2@ontario.ca</a> |
| Modélisation de la subvention de fonctionnement (y compris modèle de financement des fiducies d'avantages sociaux)                             | Doreen Lamarche    | <a href="mailto:doreen.lamarche@ontario.ca">doreen.lamarche@ontario.ca</a>   |

| <b>Objet</b>                                                                                                             | <b>Personne-ressource</b> | <b>Courriel</b>                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Politiques relatives à la subvention de fonctionnement (y compris politiques relatives aux fiducies d'avantages sociaux) | Romina Di Pasquale        | <a href="mailto:romina.dipasquale@ontario.ca">romina.dipasquale@ontario.ca</a> |
| Participation des parents                                                                                                | Suzanne Gordon            | <a href="mailto:suzanne.gordon@ontario.ca">suzanne.gordon@ontario.ca</a>       |
| Conduite professionnelle, politiques et normes en matière d'enseignement                                                 | Anshoo Kamal              | <a href="mailto:anshoo.kamal@ontario.ca">anshoo.kamal@ontario.ca</a>           |
| Français langue seconde                                                                                                  | Hanca Chang               | <a href="mailto:hanca.chang@ontario.ca">hanca.chang@ontario.ca</a>             |
| Éducation de l'enfance en difficulté                                                                                     | Claudine Munroe           | <a href="mailto:claudine.munroe@ontario.ca">claudine.munroe@ontario.ca</a>     |
| Rendement des élèves                                                                                                     | Dianne Oliphant           | <a href="mailto:dianne.oliphant@ontario.ca">dianne.oliphant@ontario.ca</a>     |
| Santé mentale des élèves                                                                                                 | Shirley Kendrick          | <a href="mailto:shirley.kendrick@ontario.ca">shirley.kendrick@ontario.ca</a>   |
| Transport des élèves                                                                                                     | Mehul Mehta               | <a href="mailto:mehul.mehta@ontario.ca">mehul.mehta@ontario.ca</a>             |
| Bien-être et climat scolaire positif                                                                                     | Suzanne Gordon            | <a href="mailto:suzanne.gordon@ontario.ca">suzanne.gordon@ontario.ca</a>       |

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Original signé par :

Andrew Davis

Sous-ministre adjoint

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation